



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

Aléas climatiques

Grand froid

Définition du risque

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent toucher la commune. Les événements météorologiques tels que canicule, vent fort, pluies abondantes, sont réguliers. Néanmoins le changement climatique qui se produit actuellement laisse présager d'un renforcement et d'une accélération de certains de ces aléas. Ils provoquent des dommages matériels et environnementaux. L'impact est souvent fort sur la vie de la population, les axes routiers deviennent difficilement praticables. Dans certains cas leur incidence porte atteinte à la sécurité des personnes. Ils sont pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.

En 2004, la vigilance météorologique a été étendue aux phénomènes « Canicule » et « Grand Froid »
Le froid est caractérisé par une température basse de l'ordre de zéro degré Celsius. La période hivernale est propice à des températures relativement faibles, elle peut être également accompagnée de précipitations neigeuses. Même si la commune bénéficie de conditions climatiques assez clémentes, elle peut enregistrer au cours de l'hiver des températures négatives.

Il est constitué de 4 niveaux d'alerte destinés à protéger les personnes les plus vulnérables au froid.

 : Niveau 0 : Situation normale, pas de vigilance particulière, signifie simplement l'activation de la veille saisonnière du 1^{er} novembre au 31 mars.

 : Niveau 1 : Situation temps froid, températures positives de jour et températures négatives la nuit comprises entre -5° et -10° , situation légèrement préoccupante avec début de vigilance.

 : Niveau 2 : Situation grand froid, températures négatives de jour et températures négatives la nuit comprises entre -10° et -18° , situation très préoccupante et une vigilance très accrue.

 : Niveau 3 : Situation froid extrême, températures négatives de jour et températures négatives la nuit inférieures à -18° , situation préoccupante à l'extrême et une vigilance accrue au maximum.

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : grand froid, vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades. Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques.

Elle est composée d'une carte de France-métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogrammes (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus.

Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Conséquences

Les personnes les plus fragiles face au froid sont les personnes âgées, les enfants de moins d'un an, les personnes présentant des pathologies à risque (cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes), les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud, les personnes travaillant en extérieur ou dans des locaux ouverts, les personnes sans domicile fixe ou vivant dans un logement insalubre qui perdent rapidement leur chaleur corporelle et les consommateurs de produits, comme l'alcool et certains médicaments psychotropes, provoquant une dilatation généralisée des vaisseaux du corps.

Attention aux intoxications par le monoxyde de carbone, c'est une conséquence indirecte du froid et la première cause de mortalité par intoxication aiguë en France. Elle peut entraîner des séquelles neurologiques ou cardiaques à vie.

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Adoptez les bons gestes pour réduire les risques. Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.



CHUZELLES

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Le plan grand froid est opérationnel chaque année du 1er novembre au 31 mars. Il est constitué de trois niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes fragiles dont les sans-abris.

Circulation perturbée, routes glissantes ou barrées par des chutes d'arbres.

Réseaux électriques et téléphoniques suspendus.

Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile.

Actions

- Signaler à la Préfecture toutes les difficultés concernant le déroulement du plan « Grand Froid ».
- Tenir à jour la liste des personnes âgées résidant dans la commune.
- Suivre l'évolution des différents niveaux sur [http:// www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- S'assurer de la transmission au service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture des éventuels changements de numéros téléphoniques des responsables.
- Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées au phénomène transmis par l'automate d'alerte de la préfecture.
- Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune.
- Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudage), prévenir les campings, les établissements scolaires.
- Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur [http ://www.meteofrance .com](http://www.meteofrance.com).
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie.
- Baliser les zones à risques, fermer les établissements scolaires, crèches et halte-garderie si nécessaire.
- Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées.
- Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leur réseau.

Risques sur la commune

Un constat qui a conduit à la mise en place d'un plan de gestion grand froid qui repose sur la mobilisation de tous (services de l'Etat, collectivités locales, associations, professionnelles de la santé, etc.).

- Le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- Le risque de traumatisme (ex. chutes liées à la neige et au verglas).
- Le risque de maladies infectieuses, notamment respiratoires, et donc de surmortalité saisonnière.
- Le risque lié aux maladies cardiovasculaires du fait du froid (maladies coronariennes, accidents vasculaires cérébraux - AVC -).
- Blessures légères/graves voir décès et gestion des sinistrés (personnes sans abri).